



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous**

### **Déclaration présentée par le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

[[Ordre du jour pas encore disponible]].

13-57331X (F)



Merçi de recycler 



## Déclaration

Le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale internationale œuvrant en faveur du développement social, de la justice sociale et de la protection sociale dans le monde entier, appuie pleinement la décision de la Commission du développement social de procéder à un examen approfondi des questions touchant à l'autonomisation des populations aux fins de la réalisation des trois objectifs essentiels du Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale et le plein emploi et un travail décent pour tous. Nous considérons l'autonomisation non comme une notion abstraite mais comme un des thèmes transversaux liés aux efforts concrets actuellement déployés pour placer la personne au centre d'un développement socioéconomique durable, équitable et inclusif. Nous nous félicitons que cette discussion offre l'occasion de réaffirmer les engagements pris par la communauté internationale à l'égard de l'initiative visant à « ne laisser personne à la traîne » et des efforts déployés pour les concrétiser dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Le problème de la pauvreté demeure une des questions primordiales au niveau mondial, que ce soit sur les plans politique et socioéconomique ou dans le domaine des droits de l'homme. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui est causé par de nombreux facteurs. Très souvent, toutefois, la pauvreté est liée à l'exclusion des populations des programmes économiques lorsque les décisions de politique macroéconomique sont prises sans dûment évaluer leurs effets distributionnels et sociaux. Les personnes qui vivent dans la pauvreté, en particulier dans l'extrême pauvreté, sont par définition marginalisées, vivant dans une situation précaire et incapables d'accéder aux moindres services sociaux. Subissant des contraintes pour opérer des choix de vie, elles sont souvent obligées d'accorder la priorité à un besoin fondamental aux dépens d'un autre. Il est essentiel d'intégrer les politiques économiques et sociales en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la promotion de la croissance.

Il demeure essentiel de réaliser une croissance économique durable, inclusive et équitable et un développement durable. Procéder à des changements structurels sur le plan économique en vue d'enrayer le changement climatique et la dégradation de l'environnement, qui évoluent à une vitesse inquiétante, pourrait offrir de nouvelles solutions et possibilités en vue d'adopter des modes de consommation et de production qui soient viables. Nous souscrivons pleinement à la conclusion du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », selon laquelle « des économies diversifiées, avec l'égalité des chances pour tous, peuvent engendrer un dynamisme créateur d'emplois et de moyens de subsistance, particulièrement chez les jeunes et les femmes ». Nous sommes convaincus qu'il incombe aux gouvernements, en coopération avec tous les partenaires et parties prenantes, de prendre des mesures énergiques en vue d'instaurer une économie verte et de faire en sorte que le choix des grandes orientations soit guidé par le souci de l'inclusion sociale.

Il ressort de l'expérience sur le terrain que nous avons acquise dans de nombreuses régions du monde que l'autonomisation des populations et la création de régimes attentifs et responsables sont liées de manière intrinsèque. Cette

interdépendance est impossible sans la démocratie et des sociétés démocratiques qui fournissent des mécanismes à même de déterminer quels sont les droits qui importent le plus pour les populations, en particulier les groupes marginalisés. Les citoyens veulent participer pleinement à la société, avoir voix au chapitre et accéder aux processus de décision qui les concernent. Les autorités à tous les niveaux devraient créer des espaces appropriés et favoriser le dialogue avec les groupes exclus sur un large éventail de questions, afin de mieux faire face aux inégalités, prévenir la discrimination et faciliter l'accès aux moyens de production. Une démarche participative de la gouvernance contribue à l'autonomisation.

Les États Membres sont déjà convenus de mettre en place des procédures inclusives et transparentes, reconnaissant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) que les objectifs de développement arrêtés au niveau mondial « permettent de mettre l'accent sur la réalisation de progrès spécifiques en matière de développement, dans le cadre d'un vaste projet de développement ». Les engagements en faveur des droits de l'homme ayant un lien avec un développement durable inclusif tiennent une place importante dans le document final de la Conférence. Une approche du suivi des engagements fondée sur les droits de l'homme signifie que l'autonomisation des populations devrait leur donner les moyens d'exercer un contrôle alors que les principes de non-discrimination et d'égalité, ainsi que d'autres principes relatifs aux droits de l'homme, auront été concrétisés et appliqués sur le terrain. Afin de permettre la pleine réalisation de tous les droits de l'homme pour tous, les objectifs et cibles de développement pour l'après-2015 devront être intégrés dans un plan de développement sur le long terme en vue d'assurer des changements véritablement radicaux. Les institutions responsables et inclusives sont étroitement liées au développement démocratique, aidant chacun à opérer des choix de vie et demandant aux représentants élus de rendre des comptes.

Un préalable matériel essentiel à une autonomisation effective, toutefois, est la sécurité des populations du point de vue social. Seules des personnes qui sont en sécurité dans la société, qui sont libres de toute angoisse existentielle et qui n'ont pas à s'inquiéter de la façon dont elles vont pouvoir se procurer un revenu suffisant durant la journée, la semaine ou le mois à venir pour acheter de quoi nourrir, héberger ou soigner leurs enfants et elles-mêmes sont libres de façonner personnellement leur vie et celle de la collectivité et de la société dans lesquelles elles vivent. Réitérant son engagement de longue date en faveur de la protection sociale pour tous les membres de la société, tant dans le secteur structuré que dans le secteur non structuré de l'économie, le Conseil international de l'action sociale considère que la protection sociale est un outil essentiel pour instaurer la résilience, réaliser la sécurité sur le plan social, y compris l'élimination de la pauvreté, et garantir l'égalité, l'inclusion et la cohésion. Selon nous, la protection sociale est fondamentale pour réaliser un développement équitable et la promotion de la justice sociale et de l'autonomisation. Les initiatives mondiales, nationales et locales visant à assurer une protection sociale minimale pour tous les citoyens doivent être encouragées.

La création d'un fond mondial pour la protection sociale, telle que l'ont proposée le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, aiderait à financer l'instauration

d'une protection sociale minimale dans les pays qui sont trop pauvres pour financer eux-mêmes les investissements initiaux. Il convient de profiter de l'expérience accumulée et des enseignements tirés, notamment dans le monde du Sud, où la plupart des innovations récentes dans le domaine de protection sociale minimale ont vu le jour, pour élaborer des mécanismes de protection sociale plus efficaces et plus efficients dans le monde entier. Ces innovations, combinées à plus de 100 ans d'expérience en matière de protection sociale dans les pays industrialisés, devraient servir de fondement pour établir un objectif global de protection sociale à intégrer dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous prônons un dialogue mondial sur le rôle de la protection sociale dans la réalisation d'un développement durable et de l'autonomisation. Il ne peut y avoir d'autonomisation sans sécurité sur le plan social ni de développement durable sans la participation de populations, rendue possible par leur autonomisation.

---